



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-051-2021-11

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2021-11-16-00023 - Arrêté n° DOS - 2021 / 4832 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BONHOURE », sis 11 rue du Docteur Chopy à NEMOURS (77140) **??** (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-16-00023

Arrêté n° DOS - 2021 / 4832 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale « BONHOURS », sis 11 rue du Docteur
Chopy à NEMOURS (77140)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2021 / 4832

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BONHOURS »,
sis 11 rue du Docteur Chopy à NEMOURS (77140)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

VU l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

VU l'arrêté n° ARS-DT77/2012/PH-LBM n°38 du 31 août 2012, portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BONHOURS », sis 11 rue du Dr Chopy à NEMOURS (77140) ;

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 2 septembre 2021 et complétée le 14 octobre 2021 de Maître Djénéba SAMAKE du cabinet Winston & Strawn (Paris 8^{ème}), conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BONHOURS », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE BONHOURS » sise 11 rue du Dr Chopy à NEMOURS (77140) en vue de la modification de l'autorisation administrative existante afin de prendre en compte :

- La modification de la forme juridique de la SELARL « LABORATOIRE BONHOURS » en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE BONHOURS » et modification corrélative des statuts de la société ;
- La nomination de Monsieur Xavier BONHOURS en qualité de Président de la société ;

1 / 4

- La création d'actions de préférence de catégorie A et d'actions de préférence de catégorie B ainsi que la définition des droits respectifs qui leur sont attachés ;
- La cession des titres de la société au profit de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILIERIS », soit 128 actions B détenues personnellement par Monsieur Xavier BONHOURE, 560 actions B détenues par la SPFPL « Holding de la Vallée » ainsi que 311 actions B détenues par Monsieur Xavier BONHOURE au sein de la société ;
- L'agrément de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » en qualité de nouvelle associée ;

CONSIDERANT l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la SELARL « LABORATOIRE BONHOURE » en date du 25 juin 2021, actant :

- La transformation de ladite société en société par actions simplifiée et adoption du texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle ;
- La nomination de Monsieur Xavier BONHOURE en qualité de Président de la société ;
- La réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la société par l'augmentation du nombre d'actions porté à 1.000 actions ;
- La création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence dites « actions B » et définition des droits qui y sont attachés ;
- L'émission d'actions de préférence de catégorie A et B par conversion de l'intégralité des actions ordinaires composant le capital social de la société ;

CONSIDERANT l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la SELARL « LABORATOIRE BONHOURE » en date du 25 juin 2021, portant :

- Autorisation de cession des titres de la société au profit de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILIERIS », soit 128 actions B détenues personnellement par Monsieur Xavier BONHOURE, 560 actions B détenues par la SPFPL « Holding de la Vallée » ainsi que 311 actions B détenues par Monsieur Xavier BONHOURE au sein de la société ;
- Agrément de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILIERIS » en qualité de nouvelle associée ;

CONSIDERANT la copie de l'ordre de mouvement relatif à l'apport de 560 actions de préférence de catégorie B détenues par Monsieur Xavier BONHOURE au profit de la SPFPL « Holding de la Vallée », en date du 25 juin 2021 ;

CONSIDERANT la copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession de 560 actions de préférence de catégorie B détenues par la SPFPL « Holding de la Vallée » au profit de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILIERIS », en date du 25 juin 2021 ;

CONSIDERANT la copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession de 128 actions de préférence de catégorie B détenues par Monsieur Xavier BONHOURE au profit de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILIERIS », en date du 25 juin 2021 ;

CONSIDERANT la copie des décisions unanimes des associés de la SELAS « LABORATOIRE BONHOURE » en date du 7 octobre 2021, portant augmentation du capital social de la société par incorporation de 999 actions de préférence nouvelles de catégorie A au profit de Monsieur Xavier BONHOURE, et modification corrélative des statuts ;

CONSIDERANT la copie du projet de traité de fusion entre la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » et la SELAS « LABORATOIRE BONHOURE » ;

CONSIDERANT la copie des statuts modifiés de la SELAS « LABORATOIRE BONHOURE » en date du 7 octobre 2021 ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABORATOIRE BONHOURE » ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le laboratoire de biologie médicale « BONHOURE » sis 11 rue du Dr Chopy à NEMOURS (77140) dirigé par Monsieur Xavier BONHOURE, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE BONHOURE » à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 001 948 7, est autorisé à fonctionner sous le n° 77-155 sur le site unique ci-dessous :

1- NEMOURS, siège social et site principal
11, rue du Dr Chopy à NEMOURS (77140)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostasie, immuno-hématologie, auto-immunité, allergie, spermologie diagnostique), microbiologie
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 949 5

Les biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE BONHOURE » sont les suivants :

- Monsieur Xavier BONHOURE, pharmacien, biologiste responsable associé, Président
- Madame Aline SALABELLE, médecin biologiste, salariée

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE BONHOURE » est la suivante :

| Associés | Actions de Préférence de catégorie A | Actions de Préférence de catégorie B | Capital social en % | Droits de vote en % |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Monsieur Xavier BONHOURE | 1000 | - | 50,03% | 50,03% |
| Sous-total Associés Professionnels Internes | 1 000 | - | 50,03% | 50,03% |
| SELAS LBM D'ARMAINVILLIERS | - | 999 | 49,97% | 49,97% |
| Sous-total Associé Professionnel Externe | - | 999 | 49,97% | 49,97% |
| Total | 1 000 | 999 | 100% | 100% |

ARTICLE 2 : L'arrêté n° ARS-DT77/2012/PH-LBM n°38 du 31 août 2012, portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BONHOURS », sis 11 rue du Dr Chopy à NEMOURS (77140) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Denis, le 16 novembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France
Par délégation,

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT